



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE LE 06 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 janvier 2019, s'est réuni le **LUNDI 4 FEVRIER 2019 à 18h30, salle Audubon, sise 60 boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne,**

Monsieur Nicolas CHAIGNE est désigné secrétaire de séance.

Les procès-verbaux du 11 décembre 2018 d'Olonne sur Mer, du 17 décembre 2018 du Château d'Olonne et des 18 et 28 décembre 2018 des Sables d'Olonne et des 2 et 9 janvier 2019 de la commune de Sables d'Olonne sont approuvés.

Vote : Les procès-verbaux sont adoptés à la majorité, moins 3 Abstentions : EPAUD Sylvie, LANDRIEAU Nicole, MASSON Jacques

1. DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN « COMMUNE TOURISTIQUE »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de Commune Touristique auprès du Préfet et à signer le dossier correspondant.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

2. CONTRAT DE RURALITE - SUBVENTIONS D'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire les opérations de construction du restaurant scolaire communal Notre-Dame des Flots pour un montant subventionnable de 420 000€ HT et de requalification de la Salle Multisports Océane pour un montant subventionnable de 99 000€ HT, dans le cadre de l'annexe financière 2019 du Contrat de Ruralité, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, le moment venu, l'annexe financière 2019 qui aura été définie avec l'État, et tous documents afférents à ces participation et de solliciter une subvention de l'État, la plus élevée possible pour chaque opération concernée dans le cadre des dotations 2019 fonds DETR et DSIL.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

3. CREATION DE COMITES CONSULTATIFS DE QUARTIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de 5 comités consultatifs :

- secteur 1 : Ouest (La Chaume jusqu'au pont de Mireille)
- secteur 2 : Centre (intérieur du boulevard du Vendée Globe jusqu'à l'avenue du Lac)
- secteur 3 : Sud (à l'est des avenues du Lac et du Cdt Belmont, secteur délimité au nord par l'Avenue de Talmont)
- secteur 4 : Est (entre le boulevard du Vendée Globe, l'Avenue de Talmont, la « 4 voies » et la rue du Bocage)
- secteur 5 : Nord (au-dessus du boulevard du Vendée Globe, de la « 4 voies » et de la rue du Bocage)

Chaque comité sera composé de 25 personnes dont 2 conseillers municipaux, 2 représentants des commerces, 2 représentants des associations et 19 habitants, résidents permanents de la ville.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

4. SUPPRESSION DES COMMUNES DÉLÉGUÉES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la suppression de l'ensemble des communes déléguées au sein de la commune des Sables-d'Olonne, constitué des communes historiques des Sables-d'Olonne, de Château-d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer ;
- que cette suppression interviendra à partir du 8 février 2019 ;
- que les annexes relatives à l'état civil et l'accueil de proximité des usagers demeurent en leurs bâtiments actuels nonobstant la suppression desdites communes déléguées ;
- que la présente délibération sera notifiée au préfet du département de la Vendée ;
- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie, en application des dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vote : Délibération adoptée la majorité, moins 2 Abstentions : CODET Bernard – LANDRIEAU Nicole

5. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE : PLATEFORME D'ECHANGES INFORMATIQUES ET D'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE (PLEIADE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Préfecture et e-collectivité pour :

- la télétransmission des actes au contrôle de légalité par le biais des protocoles ACTES,
- un parapheur électronique pour signer électroniquement,
- la dématérialisation des marchés publics et leur publication sur le site www.marches-securises.fr,
- un service de convocation électronique des élus.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

6. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport égalité femmes-hommes préalable au débat d'orientation budgétaire 2019 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2019.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

7. CREATION D'UNE COMMISSION MARCHES – DESIGNATION DES MEMBRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de la Commission Marchés et désigne les membres suivants :

- Michel YOU
- Mauricette MAUREL
- Marie-Françoise REHAULT
- Jean- Noel LANDAIS
- Jean-Claude CHENECHAUD
- Nicole LANDRIEU

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

8. RESILIATION DU MARCHÉ PUBLIC PORTANT MISSION D'APPROVISIONNEMENT EN DENREES NECESSAIRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de résilier le marché portant mission d'approvisionnement en denrées nécessaires à la restauration collective pour irrégularité sans indemnité au profit du titulaire, au 30 juin 2019, le temps de relancer un nouveau marché de fourniture de denrées alimentaires dans un souci de continuité de service public et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la décision de résiliation y afférente.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

9. CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN HOTEL DE VILLE A LA JARRIE : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la signature d'avenants aux marchés de la Tranche Conditionnelle du lot 7 – Menuiseries intérieures, du lot 8 – Chapes béton ciré et du lot 12 – Peinture, pour permettre la réalisation de travaux supplémentaires.

Vote : Délibération adoptée à la majorité, moins 2 Abstentions : CODET Bernard – LANDRIEU Nicole

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

11. REGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS NON ELIGIBLES AU RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à compter du 15 février 2019, la proposition de Monsieur le Maire relative au régime indemnitaire pour certains cadres d'emplois, de valider les montants maximaux attribuables par l'autorité territoriale, de valider l'ensemble des modalités de versement, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer les arrêtés dans les limites sus-énoncées au regard des critères susvisés, que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux, les corps de référence ou les coefficients multiplicateurs seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

12. ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2019 - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES POUR LE COMITE TECHNIQUE COMMUN DE LA VILLE ET DU CCAS DES SABLES D'OLONNE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- 1) de fixer à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités (Ville et CCAS des Sables d'Olonne) égal à celui des représentants du personnel des collectivités, titulaires et suppléants des agents et d'attribuer la voix délibérative aux représentants de la collectivité

Vote : Délibération adoptée la majorité, moins 1 Abstention : LANDRIEU Nicole

- 2) de désigner parmi les membres du Conseil Municipal, les représentants titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires :

Monsieur le Maire
Chantal MEREL
Frédéric CHENECHAUD
Patrick HOUSSAINT
Didier JEGU
Laetitia MIGNON

Membres suppléants :

Annie COMPARAT
Francine VRIGNON
Jean-Pierre THEBAULT
Jean-Noël LANDAIS
Colette MERLE
Marie-Françoise REHAULT

Vote : Délibération adoptée à la majorité par 70 voix Pour, 1 Abstention et 1 vote Blanc

13. ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2019 - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES POUR LE COMITE HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN DE LA VILLE ET DU CCAS DES SABLES D'OLONNE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, de maintenir le paritarisme en fixant un nombre de représentants des collectivités (Ville et CCAS des Sables d'Olonne) égal à celui des représentants du personnel des collectivités, titulaires et suppléants des agents, d'attribuer la voix délibérative aux représentants de la collectivité

Vote : Délibération adoptée la majorité, moins 1 Abstention : LANDRIEU Nicole

- 2) de désigner parmi les membres du Conseil Municipal, les représentants titulaires et suppléants suivants :

Membres titulaires :

Chantal MEREL
Didier JEGU
Linda HENNO

Membres suppléants :

Jean-Pierre THEBAULT
Jean-Noël LANDAIS
Colette MERLE

Vote : Délibération adoptée à la majorité par 69 voix Pour et 3 votes Blancs

14. OPÉRATION SCOLA-RUGBY 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RUGBY CLUB SABLAI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec le Rugby Club Sablais et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

15. MOTION SUR LE DEVOIEMENT DE LA ROUTE LITTORALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande un moratoire sur la poursuite de la procédure aux différents partenaires associés au projet de dévoiement de la route littorale, afin que les conseillers municipaux puissent s'approprier toutes les informations, les expliquer à leurs concitoyens et puis, le moment venu, solliciter leur avis sous forme d'une consultation municipale.

Vote : Délibération adoptée à la majorité, moins 1 Abstention : CODET Bernard

16. CONVENTION AVEC LA SPL DESTINATION LES SABLES D'OLONNE RELATIVE A LA GESTION DES RESERVATIONS DES VISITES GUIDEES GRATUITES DU PARC NATUREL PEDAGOGIQUE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE EN 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention à passer entre la Ville et la SPL Destination Les Sables d'Olonne et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Vote : Délibération adoptée à l'unanimité

INFORMATION SUR LES AGENTS MIS A DISPOSITION

Mr Philippe VALLEE, attaché territorial sera mis à disposition auprès de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne à 100% de son temps de travail pour effectuer une mission sur la formation à compter du 6 février 2019 pour 1 an.

Dans le cadre d'une amorce de travail en commun avec les services de l'agglomération :

- **Monsieur Patrick VILLES**, attaché principal sera mis à disposition auprès de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne à 50% de son temps de travail pour effectuer des missions de responsable financier à compter du 1er mai 2019, pour une durée d'un an,
- **Madame Virginie MICHAUD**, Attaché territorial, Responsable juridique des services de l'agglomération des Sables d'Olonne sera mise à disposition des services de la Ville des Sables d'Olonne à raison de 50% de son temps travail à compter du 6 février 2019 pour une durée de 6 mois.

Les conventions de mise à disposition seront signées prévoyant le remboursement des salaires et des charges patronales au prorata du temps de travail aux collectivités d'appartenance des agents.

DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises par les villes des Sables d'Olonne, jusqu'au 31 janvier 2019.
